

L'an deux mille vingt, le neuf décembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-cinq novembre deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire à La Cadière d'Azur sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : *Modification du tableau des effectifs*

Délibération N° 281-2020

Membres en exercice : 35

Membres présents : 17

Pouvoirs : 8

Excusés, absents : 10

Secrétaire de séance : Robert DELEDDA

Présents(es):

Laurence BRULEY

Philippe SCHELLENBERGER

Frédéric CÔTE

Robert DELEDDA

Michel GROS

Hervé THEBAULT

Simone CALLAMAND

Mikaël SCHNEIDER

Carine PAILLARD

Gilles-olivier PAYAN

Jean-Yves DOLISI

Christian OLLIVIER

Claude FABRE

Helene VERDUYN

Suzanne ARNAUD

Andrée SAMAT

Véronique DELFAUX

Pouvoirs :

Monsieur Roger ANOT, délégué de la commune de Belgentier, a donné pouvoir à Madame Simone CALLAMAND, déléguée de la commune de Méounes-lès-Montrieux ;

Monsieur Henri BERGE, délégué de la commune de Gémenos, a donné pouvoir à Monsieur Claude FABRE, délégué de la commune de Saint-Zacharie ;

Monsieur Jacques PAUL, Maire et délégué de la commune de La Celle, a donné pouvoir à Monsieur Michel GROS, Maire, Président et délégué de la commune de La Roquebrussanne

Monsieur Patrice TONARELLI, Maire et délégué de la commune de Rougier, a donné pouvoir à Madame Carine PAILLARD, Maire et déléguée de la commune du Plan d'Aups Sainte-Baume ;

Monsieur Marc LAURIOL, délégué au Conseil Départemental du Var, a donné pouvoir à Madame André SAMAT, déléguée au Conseil Départemental du Var ;

Madame Patricia SAEZ, déléguée au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à Madame André SAMAT, déléguée au Conseil Départemental du Var ;

Madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Véronique DELFAUX, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Monsieur Robert BENEVENTI, délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Véronique DELFAUX, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Excusés(es), absents(es) :

Madame Laetitia TREMOUILHAC ; Monsieur Vincent AYALA ; Madame Laurence GAUD ; Madame Monique CHAMLA ; Madame Cathy SILVU ; Madame Sophie LE METER; Madame Virginie PHELIPPEAU ; Monsieur Jean-Michel CONSTANS ; Monsieur Bruno AYCARD ; Monsieur Didier REAULT.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Président informe les membres du comité syndical :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions « ressources en eau et milieux aquatiques »,

Le Président, propose aux membres du comité syndical ;

La création d'un emploi d'Ingénieur à temps complet, pour un poste de chargé de mission « ressources en eau et milieux aquatiques ».

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire ou non titulaire du grade d'Ingénieur.

Les membres du comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

		Budgétaire	A Pourvoir titulaire ou contractuel	Effectivement pourvu titulaire	Effectivement pourvu contractuel
Catégorie A	Attaché	12		0	10 TC
Catégorie B	Rédacteur Ppal de 1 ^{ère} Cl	1		0	0
Catégorie C	Adjoint Administratif	2		2 TC	0
	Adjoint Administratif Ppal de 2 ^{ème} Cl	1		1 TC	
	Adjoint Administratif Ppal de 1 ^{ère} Cl				
TOTAL Filière administrative		16		3	10
Catégorie A	Ingénieur Hors Classe	1			1TC
	Ingénieur	4	1 TC	1 TC	2 TC
Catégorie B	Technicien Ppal de 1 ^{ère} Cl				
	Technicien Ppal de 2 ^{ème} Cl	2		2 TC	
Catégorie C	Adjoint Technique	0			
	Adjoint Technique Ppal de 1 ^{ère} Cl	0			
	Adjoint Technique Ppal de 2 ^{ème} Cl	0			
	Agent de maîtrise	0			
TOTAL Filière Technique		6	1	3	3
TOTAL GENERAL		22	1	6	13

- TC = Temps Complet

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme

Le Président

Michel GROS